Cinquante quatrième année. - N° 64 A Lundi 30 et mardi 31 mars 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 336

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

502 361 561 RCS Rennes.
2 ET 2 CONSEILS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 600000.00 EUR.
Adresse : 44, Rue de Rennes, 35830 Betton.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION BDO RENNES Société par actions simplifiée Au capital de : 30 000,00 EUR Siège social 1 Rue Robert Duvivier 35000 Rennes N° RCS 823 042 510 RCS Rennes, est société absorbante 2 ET 2 CONSEILS Société par actions simplifiée Au capital de : 600 000,00 EUR Siège social 44 Rue de Rennes 35830 Betton N° RCS 502 361 561 RCS Rennes, est société absorbée Actif : 1 593 720,00 EUR Passif : 264 573,00 EUR Actif net apporté : 1 329 147,00 EUR La société absorbante détenant la totalité des actions de la société 2 ET 2 CONSEILS et s'engageant à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il n'y a pas lieu à la détermination d'un rapport d'échange et la société absorbante ne procèdera pas à une augmentation de capital. La différence entre le montant de cet actif net (1 329 147 €) et la valeur comptable dans les livres de la société BDO RENNES des SEIZE MILLE (16 000) actions de la société 2 ET 2 CONSEILS dont elle est alors propriétaire (1 830 000 €), soit 500 853 €, constituera un mali technique de fusion qui sera comptabilisé dans un sous-compte « mali technique » du compte 207 « fonds commercial ». Il a été stipulé dans le projet que toutes les opérations réalisées par la Société absorbée à compter du 1er octobre 2019 et jusqu'à la réalisation définitive de la fusion seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la Société absorbante. Cette opération sera réalisée sous le régime de faveur de l'article 210 A du Code Général des Impôts Date du projet : 23/03/2020 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 25/03/2020, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Rennes au nom de la société 2 ET 2 CONSEILS et au nom de la société BDO RENNES.